

Le métier de Gendarme

Le métier gendarme.

Dans la police judiciaire, le gendarme constate les crimes et délits (vols, trafic de drogue, meurtre...), rassemble les preuves et recherche les auteurs.

La sécurité publique.

La sécurité publique concerne plus particulièrement la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile. Le gendarme surveille donc les routes (Papiers, circulation, Alcotest...), assure des missions de prévention routière, intervient en cas d'accident mais aussi auprès de la police de l'air, de la police des frontières et des ports, de la police rurale.

Les études pour faire gendarme.

Pour devenir gendarme (sous-officier), il faut passer un concours.

Pour y accéder il faut être de nationalité française, bachelier et être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans. Ensuite d'avoir réussi le concours de gendarmerie, une formation de 12 mois est dispensée au sein d'une école de gendarmerie qui se trouve à Paris, Bretagne...

Pour avoir le grade sous-officier du corps de soutien technique et administratif il faut être de nationalité française, bachelier et être âgé de 17 ans au moins et de 35 ans au plus. S'ensuit une formation de 24 à 37 semaines dans une école de gendarmerie ou interarmées.

Aucun diplôme n'est exigé pour devenir gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint. Mais il faut être âgé de 17 ans au moins et de 36 ans au plus et suivre une formation (13 semaines) dans une école de gendarmerie qui se trouve de-même a Paris, Bretagne...

